

Patricia GRANET-BRUNELLO
Maire de Digne-les-Bains
Présidente de Provence Alpes Agglomération
Conseillère départementale

à

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75007 Paris

Digne-les-Bains, le 4 juin 2020

Service : Cabinet du Maire
Tél : 04 92 30 52 45 | cabinet.mairie@dignelesbains.fr

Monsieur le Ministre,

Par Décret du n°2020-568 du 14 mai 2020, le gouvernement a déterminé la liste des départements et des établissements dans lesquels une prime exceptionnelle pourra être versée aux agents de santé dans le cadre de l'épidémie de Covid-19.

Je tenais à vous faire part de ma totale désapprobation sur l'éniquité de ces mesures, qui viennent pénaliser les agents du centre hospitalier de Digne-les-Bains.

Cette décision est injuste alors que les agents de cet établissement ont été remarquables et pleinement mobilisés dans les conditions particulièrement difficiles de l'épidémie. Ils se sont montrés solidaires et disponibles et ont permis à notre système hospitalier de faire face, au plus dur de la crise.

Je peux d'ailleurs témoigner de l'action courageuse des médecins et personnels soignants de l'hôpital de Digne-les-Bains dans la lutte contre le Covid-19 sur la commune et dans notre bassin de vie.

Ces mesures sont ressenties comme une grave injustice par les professionnels de santé qui perçoivent à travers elles un manque de reconnaissance pour leur action. Les modalités de versement de cette prime indignent d'autant plus les intéressés qu'elle est attribuée de façon inéquitable en fonction de la situation géographique ou de l'établissement.

Depuis des semaines, l'engagement des personnels hospitaliers est total, avec les conséquences physiques, sanitaires, psychologiques aussi qui continueront à se faire sentir dans les prochains mois.

Dans ce contexte, je vous saurai gré de bien vouloir reconsidérer les critères de versement de cette prime afin d'en atténuer son caractère différencié. Si une graduation serait acceptable entre professionnels issues des zones rouges et des zones vertes, il convient d'assurer l'équité au sein de ces zones et auprès de l'ensemble des agents hospitaliers et d'EHPAD.

Au regard de ces éléments, je souhaite que le centre hospitalier de Digne-les-Bains ne subisse pas d'inéquité des mesures prises. C'est un hôpital dont les personnels méritent toute notre gratitude et notre reconnaissance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Patricia GRANET-BRUNELLO